



La Lettre **Déchets**

N° 2 - Février 2004

Dans ce numéro :

- **Communiqué de presse du réseau Déchets** 2
- **Pré-programme des as-sises d'Agen : 23 et 24 juin 2004** 3
- **Le Dossier du mois :** 6
Principaux enseignements des politiques locales de prévention des déchets au sein de l'union européenne
- **Retour des premières rencontres nationales sur la prévention** 7

La prochaine ré-union nationale du réseau Déchets de FNE se déroulera le 15 mai 2004 à Paris



Éditorial

Sus aux déchets, haro sur l'inutile....

Au-delà des premières rencontres nationales sur la prévention des déchets j'ai le sentiment qu'il faut entrer en résistance.

En effet, si le ministère a un plan de prévention (c'est déjà cela), et, si les industriels et la distribution, moins que de vouloir réduire les quantités de déchets, cherchent davantage à réduire leurs charges (économie de matières premières, écoconception) aucun d'entre eux n'a exprimé la volonté de diminuer la production et de ce fait la consommation.

Il semble clairement établi que le consommateur « libre de ses actes d'achat » soit le seul capable de contribuer à la réduction de la quantité de déchets ménagers.

Donc, puisque nous sommes libres, résistons à la tentation de prendre des sacs de caisse (nous souhaitons leur taxation ou mieux leur disparition), refusons les pubs en utilisant l'autocol-lant « stop pub » sur nos boîtes aux lettres et de façon plus globale réfléchissons aussi souvent que possible à la quantité et à la qualité des déchets qui seront produits tôt ou tard après l'acte d'achat.

Un exemple parmi mille : si je n'ai pas le temps de faire une bonne mayonnaise, dois-je l'acheter dans son emballage plastique avec embout doseur ou dans un pot en verre plus difficile à bien vider (a priori)...ou me passer de mayonnaise ?

L'accumulation d'économies de bouts de chandelle (selon Francis Chalot dans le livre blanc sur la prévention), voilà la clef de la réussite.

Le passage progressif de la taxe à la redevance est lui aussi essentiel dans l'encouragement à l'évolution de nos comportements.

Autre sujet préoccupant c'est celui de la mise en décharge de classe 3 des déchets de chantiers.

Les décharges de classe 3 doivent être des installations réglementées afin de cesser d'être des lieux trop souvent non surveillés propices à des dépôts de matières dangereuses en particulier les déchets d'amiante lié. La France vient d'être citée devant la cour européenne de justice pour non respect de la directive à propos des déchets inertes.

Parallèlement, l'implantation de plate-formes de recyclage de ces déchets par des professionnels doit s'intensifier afin d'éviter le remplissage des classes 3 avec des matériaux réutilisables dans le BTP.

Chassons l'inutile et le désagréable

Bonne prévention

J-Luc Jugant
Pilote du réseau Déchets



□ **La prévention des déchets : de la priorité du ministère à la réalisation sur le terrain** (CP du 16 février 2004) La fédération France Nature Environnement se félicite du lancement d'un plan national pour la prévention des déchets par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable (MEDD). Le MEDD a le mérite d'avoir créé ce plan, fixant de grands axes qui permettront la mise en place d'une politique concrète de réduction des déchets.

Outre l'éco-conception et le développement des éco-labels, parmi les actions annoncées, celles en faveur de la réduction des sacs de caisse et l'opération « stop pub » sont emblématiques pour nous, en tant qu'initiateurs d'un changement du comportement des citoyens face à la prévention des déchets. Si la politique de prévention se limite à réduire les sacs de caisse et la publicité non adressée, elle sera à l'évidence insuffisante. Si ces actions symboliques sont utilisées comme des entrées pour globaliser et développer la prise de conscience et les alternatives, une réelle dynamique peut voir le jour en France.

L'ambition de parvenir à une stabilisation du volume de déchets doit passer par des politiques publiques d'incitation visant en particulier à réduire les conditionnements industriels et à encourager la commercialisation de « produits-recharges ».

Concernant les ordures ménagères, cet objectif doit enfin mobiliser les collectivités territoriales afin qu'elles parviennent à mettre en oeuvre un dispositif mixte entre taxe et redevance permettant de taxer la collecte des déchets auprès des ménages de façon proportionnelle aux volumes produits et, donc, d'en finir avec l'injustice fiscale qui veut qu'aujourd'hui un foyer fiscal d'une personne paye autant qu'un foyer de sept personnes.

Plus globalement, ce plan insiste sur l'importance de la sensibilisation de la population.

FNE, qui insiste depuis de nombreuses années sur l'importance de l'implication des citoyens, souhaite accompagner le MEDD dans la réalisation et la diffusion d'outils « grand public », avec notre réseau d'associations pour que ceci devienne une réalité, et continuera à s'impliquer dans les actions « réduction des sacs de caisse » et « stop pub ».

FNE demande que soient clairement annoncés des objectifs de prévention et donc, bien évidemment, les moyens engagés pour les atteindre notamment des moyens financiers pour soutenir les initiatives locales et nationales.

Pour atteindre la stabilisation des déchets d'ici 2008, (ce qui est un objectif trop peu ambitieux), nous avons besoin d'objectifs précis et détaillés dans les plans départementaux de gestion des déchets municipaux mais aussi concernant la réduction des déchets des industriels, des divers acteurs économiques, le développement du compostage domestique tant en habitat individuel que collectif, le développement du réemploi, la réduction du nombre de sacs en plastique...

Après le tri sélectif, devenu maintenant un réflexe partagé, agissons ensemble pour que les gestes de prévention des déchets deviennent systématiques dans nos vies de tous les jours.

Pré-Programme des Assises d'Agen : 23 et 24 juin 2004

Déchets ménagers et déchets industriels : la thématique des Assises s'élargit
3 séances plénières, 16 ateliers et 20 forums seront consacrés à la gestion des déchets

Les thèmes des séances plénières :

- Gestion des déchets : optimiser les coûts des déchets municipaux
- Faisons une réalité de la prévention par la réduction à la source
Intervention de Francis CHALOT, auteur du livre blanc de FNE
- Loi déchets : où en est-on, que peut-on attendre ?
Intervention de Jean-Luc JUGANT, Pilote du Réseau Déchets

Les principaux ateliers avec interventions du réseau associatif :

- Gestion territoriale des déchets assimilés, jusqu'où aller ?
Intervention de Michel GEORGES, Membre du Directoire déchets
- Transparence et gestion des déchets
Intervention de Delphine TOMBAL, Chargée de mission du Réseau Déchets
- Quelle prise en compte des bio-déchets ?
Intervention de Pénélope VINCENT-SWEET, Membre du Directoire Déchets
- DEEE, un chantier étendu, des acteurs multiples
Intervention de Nathalie VILLERMET, Chargée de mission du réseau Déchets
- La mise en place de plans locaux de prévention des déchets
Président : Francis CHALOT, maire de Janville, auteur du livre blanc de FNE
Intervention de Bruno GENTY, consultant en prévention des déchets



Le Dossier du mois :

Principaux enseignements des politiques locales de prévention des déchets menées au sein de l'Union Européenne

Par Bruno Genty, Consultant en prévention des Déchets, bpgenty@wanadoo.fr

Entre mars et août 2003, Bruno Genty a réalisé pour l'ADEME un rapport traitant des politiques locales de prévention des déchets menées au sein de l'Union Européenne.

De cette étude, il ressort que le niveau local constitue un échelon territorial particulièrement adapté aux politiques de prévention ; la complémentarité et l'articulation avec les échelons territoriaux supérieurs (Région, Etat, Union européenne) présentant bien sûr un atout supplémentaire.

Il existe un nombre important de points communs entre les différentes politiques locales étudiées. En particulier, la plupart d'entre elles s'appuient sur une mobilisation coordonnée des instruments techniques et financiers d'une part et des instruments sociaux d'autre part.

Avant de présenter ces bonnes pratiques, il semble important de souligner que l'évolution des tonnages de déchets est sensiblement différente selon les collectivités étudiées. Schématiquement, l'on observe que les collectivités de petites tailles (notamment en terme de population) enregistrent une diminution des tonnages (parfois importante¹) là où de grandes agglomérations parviennent plus ou moins à les stabiliser². Cela peut s'expliquer par une participation facilitée par une proximité plus importante entre élus et citoyens dans les villes moyennes. Il convient toutefois de demeurer prudent sur ces chiffres tant il est vrai qu'au sein de l'Union Européenne, personne ne compte les déchets de la même façon quand bien même quelqu'un saurait les comptabiliser précisément.

1. LA PERTINENCE DE L'ECHELON LOCAL

• Les limites des approches européenne et nationales

Les communications et recommandations de la Commission ont débouché sur des objectifs (cf. le Sixième programme communautaire d'actions pour l'environnement) sans toujours préciser les moyens pour les atteindre.

Qu'elles émanent de l'Union Européenne ou du niveau national, les principales propositions en faveur de la prévention portent sur la production (Politique Intégrée des Produits, écotaxes, interdiction ou limitation de substances dangereuses). Bien que les autorités européennes et plusieurs Etats membres mentionnent le rôle-clé du consommateur et des autorités locales, elles n'ont pas à ce jour déterminé une politique le visant directement.

• La proximité, bon niveau de gouvernance

Les autorités locales sont les plus proches des citoyens-consommateurs, c'est à dire de ceux dont il s'agit d'encourager une modification des comportements. Les politiques locales de prévention menées au sein de l'Union Européenne illustrent cette capacité des collectivités territoriales à susciter des dynamiques en combinant cette proximité avec leurs compétences réglementaires et techniques (par ex. en matière de collecte et de traitement des déchets). Les politiques les plus dynamiques sont menées à l'échelle de villes, d'agglomérations, de structures intercommunales³, voire de régions.

Le cas de la Flandre est à souligner en terme d'articulation entre le pouvoir d'orientation de cette région belge⁴ et la mise en œuvre, par les communes, de plans locaux de prévention.

Les autorités locales sont capables de générer des dynamiques parce que la proximité permet de réelles pratiques participatives, lesquelles constituent la clé de voûte des politiques de prévention.

En charge de la gestion des déchets, les collectivités locales européennes sont confrontées à une hostilité croissante des populations à l'implantation de centres d'enfouissement ou d'incinérateurs à proximité de leurs lieux de vie. Ainsi, plusieurs collectivités étudiées ont élaboré leurs politiques de prévention des déchets en affirmant leur volonté de ne pas créer de nouveaux centres d'enfouissement et/ou de nouveaux incinérateurs. C'est notamment le cas de YTV à Helsinki, de l'IGEMO à Mechelen, de Milton-Keynes au Royaume-Uni, etc.

1. Diminution des flux totaux de déchets ménagers supérieure à 50% à Dilbeek (commune flamande d'environ 38.000 habitants) entre 1994 et 1997, à Oupeye (commune wallonne d'environ 23.000 habitants) entre 1998 et 1999, ...

2. Notons néanmoins des diminutions des tonnages totaux de déchets ménagers dans quelques collectivités : la ville de Bâle (180.000 habitants) est ainsi passée de 367 kg/hab.an en 1997 à 343 kg/hab.an en 2002. L'agglomération de Mechelen (240.000 habitants) comptabilisait 513 kg/hab.an de déchets ménagers en 1998 et 491 kg/hab.an en 2002.

3. Dotées de la seule compétence « gestion des déchets » ou de compétences multiples (ex. : dans l'agglomération d'Helsinki, YTV gère les déchets, les transports et l'aménagement du territoire)

4. La Région flamande a adopté un plan quinquennal 2003-2007 de gestion des déchets qui donne clairement la priorité à la prévention en lui consacrant 60% du budget et en programmant 45 actions préventives couvrant l'ensemble des champs de la production et de la consommation.

2. LA MOBILISATION DES INSTRUMENTS SOCIAUX

• Sensibiliser aux enjeux globaux et locaux

La sensibilisation des citoyens est primordiale pour emporter leur adhésion en matière de consommation écoresponsable. Au sein de plusieurs collectivités européennes, cette sensibilisation s'appuie sur la mise en évidence des enjeux globaux et des enjeux locaux.

Parmi les actions de sensibilisation aux enjeux globaux, citons notamment la brochure « *La Terre, mode d'emploi (consommer des produits sans déchets et des produits recyclés)* » éditée par l'Association des Cités et Régions pour le Recyclage (ACRR). Des outils comme « le sac à dos écologique » et « l'empreinte écologique » sont régulièrement utilisés pour responsabiliser les citoyens. Le guide de la réparation de la ville de Munich est présenté comme « *une contribution à l'Agenda 21* ».

Les actions de sensibilisation aux enjeux locaux mettent particulièrement l'accent sur l'accroissement des coûts, sur l'augmentation régulière des tonnages et sur la responsabilité de chacun⁵. Elles soulignent aussi les intérêts à escompter d'une dynamique préventive : valorisation de l'économie locale⁶ (soutien aux entreprises innovantes, promotion des services en substitution de l'achat de biens matériels ; circuits courts ; secteurs de la maintenance, de la réparation, de la location, etc.), limitation des impacts environnementaux et des rejets, maîtrise des dépenses de collecte et de traitement, etc.

La tonalité des actions de sensibilisation est souvent agressive, à l'instar des campagnes en faveur de la prévention routière. Je songe notamment à cette affiche de l'OVAM « *Ne gâchons pas l'avenir ; réduisons nos déchets !* » sur laquelle l'on voit une personne déverser le contenu d'une poubelle dans un landau.

• Engager une démarche participative

On ne peut demander aux citoyens de modifier leurs comportements sans les associer aux choix qui les concernent directement.

La démarche participative permet aux habitants de faire émerger des actions adaptées aux contextes (culturels, sociaux, ..). Elle favorise l'appropriation du projet par le plus grand nombre. Des propositions formulées par des citoyens seront d'autant mieux admises par la population qu'elles ne résulteront pas d'une approche techniciste. A Havelange (région wallonne), l'achat de produits frais (viandes, fromages, ...) avec un « tupperware » a pu se mettre en place parce que cette idée émanait d'habitants et de commerçants locaux.

En outre, la démarche participative permet de mobiliser et de former des relais qui peuvent alors « essaimer » dans leurs milieux respectifs. L'exemple des maîtres-composteurs en région flamande illustre bien l'intérêt de ce type de démarche. Pratiquant ainsi, la collectivité évite une campagne de communication coûteuse –et productrice de déchets !– et parfois peu efficace en vertu du principe : *celui qui parle à tout le monde en général ne parle à personne en particulier*.

La participation effective des citoyens permet une systématisation de l'approche préventive. Ainsi, dans l'agglomération de Mechelen⁷ (Région flamande), la mise en œuvre du compostage domestique a débouché sur la promotion du « *jardinage pauvre en déchets* » (plantes d'agrément à croissance lente, plantes rustiques ne nécessitant pas d'apports d'engrais ou de produits phytosanitaires).

La participation des citoyens favorise aussi la création d'événements autour de la prévention (manifestations ludiques⁸, réunions publiques autour de produits ou de pratiques⁹, ...), ce qui renforce les liens sociaux autour d'un projet partagé dont l'utilité sociale a été mise en évidence lors des phases de sensibilisation.

5. « *Faites vos courses intelligemment, achetez moins de déchets* » est un slogan utilisé par l'OVAM (établissement public flamand de gestion des déchets)

6. Cf. notamment : le concours annuel « *The Natural Resource Saver* » organisé par YTV, dans l'agglomération d'Helsinki : l'entreprise lauréate valorise sa récompense en terme d'image ; le guide de la ville de Nuremberg « *99 cadeaux sans déchets* », ou la promotion des marchés par la ville de Munich.

7. Malines

8. A Nuremberg, par exemple, un marché de Noël est organisé avec un magasin de produits de seconde main. 10% des bénéfices sont reversés à un projet écologique local.

9. Citons l'exemple des « eco-teams de consommateurs » développés en région flamande par l'association « ECOLIFE ». Moyennant une cotisation annuelle d'environ 18 EUR, un groupe d'une dizaine de consommateurs bénéficie de conseils permettant à chaque participant de limiter sa consommation de ressources et sa production de déchets. ECOLIFE estime que chaque participant économise entre 150 et 205 EUR/an du fait de la mise en pratique des conseils prodigués.

• **Crédibiliser la politique locale par des pratiques d'exemplarité**

Les collectivités porteuses des politiques de prévention gagnent à s'appliquer à elles-mêmes les recommandations faites aux citoyens¹⁰. D'une part, la collectivité est crédibilisée (*je fais ce que je dis*) ; d'autre part, elle acquiert ainsi un retour d'expérience particulièrement utile pour inscrire sa politique locale dans un processus d'amélioration continue¹¹. L'exemplarité constitue aussi une occasion de développer une approche transversale au sein des services de la collectivité. Enfin, du fait du poids des achats publics, les collectivités exemplaires « pèsent » sur l'offre contribuant ainsi à la renforcer¹² (notamment en permettant des économies d'échelle qui pourront favoriser une baisse des prix des produits et services écoresponsables).

3. LA MISE EN PLACE DES INSTRUMENTS TECHNIQUES ET FINANCIERS

• **L'inscription dans une logique de minimisation des déchets**

Exception faite de quelques communes de petite taille (moins de 40.000 habitants), les politiques locales de prévention, qui enregistrent des succès en terme de maîtrise des flux, émanent de collectivités dont l'objectif premier est de limiter les quantités de déchets à enfouir ou à incinérer. Prévention et valorisation-matière¹³ constituent ainsi 2 moyens distincts et complémentaires d'atteindre ce but de minimisation des « déchets résiduels ». Certaines collectivités démarquent leurs plans de prévention de la valorisation-matière en mettant en évidence les limites du tri¹⁴.

• **Des moyens adaptés aux ambitions**

Quelques chiffres : le budget annuel « prévention » de la ville de Vienne atteint 3 millions d'EUR (1,76 EUR par habitant) ; celui de la Région Bruxelles-Capitale 1,8 millions d'EUR (1,77 EUR par habitant), etc. Ces estimations sont à rapprocher du coût annuel moyen de collecte et de traitement ramené à l'habitant (en France, environ 60 EUR).

Autre moyen important à ne pas négliger : le temps. Il n'est pas raisonnable d'escompter des résultats durables dans un pas de temps trop court. La modification visée des comportements ne peut s'obtenir en quelques années. De plus, l'évolution des comportements (ex. : achats d'appareils à plus longue durée de vie) produira des effets sur les tonnages de déchets de manière différée dans le temps.

Enfin, la mise en place d'actions de partenariat est souvent observée tant il est important pour les collectivités locales de pouvoir disposer de relais actifs dans les lieux de vie et de travail.

• **Un ajustement des collectes**

Le transport des déchets coûte cher aux contribuables européens et à leur environnement. Dans ce cadre, un ajustement des fréquences de collectes « au plus juste des besoins » favorise une maîtrise de la production de déchets. Les collectivités les plus en pointe en matière de prévention (et plus largement de minimisation) offrent une collecte hebdomadaire d'OM, y compris en zones d'habitats collectifs¹⁵. Sur ce point, il est intéressant de remarquer que la hausse importante des quantités de déchets « encombrants », observée dans de nombreuses régions françaises, coïncide avec une augmentation des fréquences de collectes. Si l'on souhaite maîtriser les flux, il convient de ne pas créer des aspirateurs à déchets !

• **Une facturation responsabilisante**

Les collectivités européennes qui développent des politiques de prévention ont quasiment toutes opté pour un système de redevance (part fixe correspondant à un abonnement au service + part proportionnelle en fonction des tonnages ou des volumes) avec un recours possible au budget général. La motivation des usagers (ménages, administrations et entreprises) passe par une facturation tenant compte des volumes ou des tonnages confiés à la collectivité. Cette facturation ne nécessite pas des dispositifs techniques complexes (et parfois contestés comme la pesée embarquée). La base de calcul peut être le nombre de présentations de bacs, l'achat du sac, etc.

10. Pour mémoire, rappelons ici le slogan de la politique d'exemplarité de la capitale autrichienne « *Vienne a balayé devant sa propre porte* ».

11. Voir pour acquérir une capacité en terme de formation ou de conseils en direction des entreprises privées (cf. notamment les pratiques de l'OVAM et du STIP en région flamande)

12. Les exemples sont nombreux en Europe (Plan « Eco-Procurement » à Vienne, etc.). En France : Dunkerque, Lille, ... et tout récemment le Conseil Général des Hauts-de-Seine.

13. La plupart des collectivités étudiées ont un taux de valorisation-matière supérieur à 45%.

14. « ... permettre une réduction à la source de la quantité de déchets et non pas un simple transfert vers d'autres filières » (Havelange, Belgique). « ... la gestion des déchets pour les ménages est préoccupante en ce qu'elle leur coûte de plus en plus cher, mais aussi en ce qu'elle leur demande des efforts concrets ; trier, stocker, participer aux collectes diverses, etc. » (Gembloux, Belg)

15. A Munich, les habitants peuvent opter entre 2 dimensions de bacs et 2 fréquences de collectes d'OM (hebdomadaires ou une fois tous les 15 jours) : leur choix détermine alors le montant facturé. Dans l'agglomération de Mechelen, l'intercommunale IGEMO entend profiter du passage à la conteneurisation pour ne plus offrir qu'une collecte d'OM en PAP tous les 15 jours.

4. UN RECENTRAGE VERS L'ACTE D'ACHAT

• Histoire (récente) des politiques locales de prévention

Si l'on observe l'évolution des politiques de prévention menées par les « précurseurs » à partir du début des années 90, nous observons qu'ils sont partis d'actions de détournements de flux pour remonter peu à peu vers des actions centrées sur la consommation (achat, utilisation, réutilisation). Ce recentrage permet de peser sur la production bien plus efficacement que les recommandations ou incitations de tous ordres.

• De la poubelle au caddie

Dès lors qu'il s'agit d'éviter, de limiter ou de retarder l'apparition du déchet, c'est bien au moment de la définition du besoin que l'on peut agir efficacement.

Puisqu'il convient de favoriser des comportements responsables, cette évolution doit s'effectuer dans le respect du libre choix du citoyen et également dans un souci social en ne réservant pas cette consommation durable aux seules catégories sociales les plus aisées. Les actions visant à promouvoir l'acquisition de biens de seconde main intègrent d'ailleurs cette préoccupation sociale tant en amont¹⁶ qu'en aval¹⁷.

Plusieurs collectivités européennes développent aujourd'hui des actions pour susciter de nouveaux comportements d'achats : le STIP (en Région flamande), la carte NU à Rotterdam¹⁸, l'opération « Ecoacquisti » en Lombardie, etc.

Ces interventions, visant à stimuler la consommation écoresponsable, permettent notamment:

- une participation concrète des citoyens en leur offrant la possibilité d'agir concrètement en faveur du développement durable au niveau de leurs (pré)occupations quotidiennes ;
- une meilleure satisfaction des besoins par l'exercice d'un libre choix rendu possible par une information compréhensible et accessible sur les biens et services ;
- le développement de dynamiques économiques et sociales (mise en relation facilitée de l'offre et de la demande écoresponsables, mécanismes financiers démocratisant l'accès aux produits durables, etc.)
- la mise en synergie de politiques publiques (par exemple, la carte « NU » permettait à son détenteur un accès à prix réduit aux transports collectifs)

Les instruments sociaux et technico-financiers gagnent à être combinés astucieusement dans le cadre de politiques locales de prévention des déchets qui se positionnent de plus en plus sur le terrain de la consommation.

Sur ce point, le phasage de la politique locale de prévention des déchets développée par l'intercommunale IGEMO dans l'agglomération de Mechelen mérite d'être souligné.

En 1997, l'IGEMO annonce la mise en place d'une facturation au volume (sacs) en précisant que cette mesure entrera en vigueur 18 mois plus tard. Ce laps de temps est mis à profit pour mobiliser les habitants : 300 volontaires bénévoles formés par la collectivité sensibilisent les citoyens aux alternatives de consommation ; des équipements – compostières, ressourceries, magasins de seconde main, etc. - sont mis en service).

Ainsi, lorsqu'en 1998, la nouvelle facturation entre en vigueur, les habitants ont eu l'occasion et le temps d'ajuster leurs pratiques de consommation. Les tonnages de déchets résiduels continuent à baisser et les tonnages totaux de déchets (les résiduels et ceux faisant l'objet d'une valorisation matière) commencent à diminuer lentement. Dans le même temps, les habitants comprennent l'intérêt de consommer moins de ressources et de produire moins de déchets. Début 2003, l'IGEMO s'est appuyée sur cette prise de conscience issue des pratiques de prévention des déchets pour démarrer une politique locale de développement durable principalement axée sur la sauvegarde des habitats naturels, la gestion de la ressource en eau et les économies d'énergie.

Pour ceux qui souhaitent aller plus loin, nous vous recommandons le document complet de l'ADEME "Prévention de la production des déchets - Exemples de politiques locales menées en Europe" (ADEME Editions Coll. "Connaitre pour agir"). Référence 4983 - Gratuit-

16. En Flandre, dans l'agglomération de Porto, ... c'est le secteur de l'économie solidaire qui gère cette activité (réparation, vente)

17. Les prix pratiqués permettent bien souvent à des publics défavorisés un accès à certains biens... même si cela ne doit pas constituer un prétexte pour prolonger inutilement la vie de certains appareils (énergivores, contenant des substances polluantes, etc.)

18. Opération qui est arrivée à son terme en décembre 2003



Retour des premières rencontres nationales sur la prévention

L'année 2004 sera-t-elle pour la prévention ce que 1992 a été pour le tri sélectif? Nous l'espérons. Premier indice allant dans ce sens : la tenue des premières rencontres nationales.

Ces deux journées organisées les 10 et 11 février par le MEDD et l'ADEME étaient l'occasion de montrer officiellement que la prévention des déchets est l'une des thématiques prioritaires des années à venir.

Premier constat : le nombre de participants *-plus de 700 personnes inscrites dont une grande partie étaient des représentants de collectivités locales-* montre bien la prise de conscience autour de ce thème.

Un reproche : l'ambiance consensuelle régnant lors des différentes présentations.

S'agissant de l'éco-conception, il est évident que c'est un domaine appuyé par tous, sachant qu'il permet la rencontre des intérêts environnementaux et économiques.

En revanche, les sujets touchant à la consommation n'ont pas du tout été abordés dans le fond par les professionnels de la distribution qui, malgré tous leurs beaux discours, n'ont toujours pas de vision prospective et de projets ambitieux en faveur de la prévention.

Résumé du colloque : La première journée était basée sur un état des lieux de la prévention : présentation d'expériences d'éco-conception, rôle de la distribution et des consommateurs, approches territoriales en France et en Europe.

La deuxième journée s'appuyait sur les deux chantiers symboliques du MEDD *-réduction des sacs à usages unique et le stop pub-* pour finir par une grande table ronde sur la politique à long terme de la prévention et la présentation du plan national.

Eco-conception : Trois exemples de prévention ont été présentés

Le revêtement de la marque Tefal (réduction du traitement physico-chimique), des éclairages de sécurité (économiques en énergie et durée de vie plus longue), des peintures pour les professionnels (principe d'éco-recharge).

Les points communs de ces expériences sont outre le fait qu'elles aient été soutenues par l'Ademe, des opérations d'éco-conception qui ont nécessité l'implication de nombreux services de chaque entreprise, R&D, les achats, le marketing, etc ...

Autre approche à signaler : la CCI de Loire s'est fixé le défi de promouvoir et développer l'éco-conception auprès des PME/PMI de son territoire, grâce à tout un programme de sensibilisation, d'aides et de conseils.

Rôle des distributeurs et des consommateurs : Exemples Leclerc et Monoprix

La campagne des magasins Leclerc a permis de diminuer de 20 fois la quantité de sacs distribués par rapport à 1995.

Les centres Leclerc ont engagé, depuis 2000, des démarches de **réduction des emballages sur leurs produits**. Des démarches d'éco-conception sont également menées avec leurs partenaires PME ainsi que la mise en place progressive de conditionnements consignés (palettes, bacs de livraison et de présentation de produits frais...) dans les magasins

Monoprix souhaite développer les **produits** "porteurs des exigences du développement durable" et cela en agissant au niveau de leur fournisseur, partenaires et clients.

Depuis 1990 ils ont lancé la gamme "**Monoprix vert**" qui compte une cinquantaine de produits dont 19 ont une certification officielle (écolabel européen ou NF environnement).

Depuis 2000 sont mis à disposition des **sacs de caisse NF environnement -transparent-** évitant l'utilisation d'oxyde de titane. D'ici 2004, seront vendus à prix coûtant des sacs pliables, réutilisables, ainsi que des poussettes de marché pliables.

Approches territoriales

Expérience des Deux Sèvres

Les Deux-Sèvres ont été désignés comme l'un des 5 départements pilotes des démarches prévention. Le MEDD et l'ADEME leur ont apporté une formation et un soutien méthodologique.

L'approche a été **multi-partenariale**, la prévention couvrant de par sa nature de nombreux champs d'action, avec des acteurs motivés et soutenus par leur structure.

Les **moyens employés** : Formation débouchant sur des réflexions, élaboration d'un programme d'actions, consolidation du programme.

Après 18 mois de lancement, **un premier bilan** a été réalisé en décembre. Globalement sur les 21 actions inscrites dans le programme d'actions, 14 sont déjà bien engagées, et 3 nouveaux engagements ont été faits : sur le stop pub, la bourse départementale aux initiatives, et la carte Achat Malin (promouvoir les éco-produits).



Projet Franco-Wallon sur la réduction à la source des déchets ménagers

- les partenaires sont essentiellement des villes et des associations françaises (la Communauté urbaine de Lille, la ville de Lille, des associations de consommateurs et d'environnement) et belges (association wallonne « Espace Environnement », les intercommunales de Ipalle basée à Froyennes et de Intersud basée à Thuin.

- axe fort : réduction des quantités d'emballages avec leur campagne : "Acheter malin c'est jeter moins"
- quelques étapes : dynamisation d'un réseau transfrontalier de minimisation des déchets (ex projet : compostage individuel, promotion de l'eau du robinet, incitations fiscales ...) / sensibilisation de publics ciblés et différenciés / la participation et dynamisation transfrontalières des acteurs associatifs, publics et commerciaux / la réalisation des actions / évaluation quantitative et qualitative.

Les principaux enseignements des politiques locales de prévention menées au sein de l'Union Européenne. Cf. le Dossier du mois

Temps fort : Sacs de caisse et Stop pub

Pour les sacs, les différentes approches ont été présentées par :

- la fédération du commerce et de la **distribution** a exposé les différentes alternatives pouvant remplacer les sacs à usage unique. Une étude d'analyses de cycle de vie commandée par Carrefour, portant sur les sacs jetables / sacs cabas réutilisables / sacs en papiers / sacs biodégradables, a permis de conclure est que le sac cabas réutilisable est celui qui présente le moins d'impacts. (Comme l'a souligné un intervenant de la salle : cette étude a permis de prouver que des produits durables étaient plus durables que ceux à usage unique !!!)

- Les professionnels du **film plastique** ont présenté leurs travaux sur le développement des sacs certifiés NF environnement, sur la diminution de leur épaisseur, le développement des sacs plastiques fragmentables;

- la revendication des **associations** portait sur la promotion des sacs réutilisables jugeant que les solutions alternatives, telles que les sacs biodégradables, fragmentables, ne peuvent pas être considérées comme des solutions valables, sachant qu'elles ne font que déplacer les pollutions. De plus, la diversité des alternatives proposées aux consommateurs risquerait de perdre ces derniers. L'aspect faussement gratuit des sacs fut également dénoncé par la CLCV.

Pour le **Stop Pub** les différentes approches ont été présentées par:

- les distributeurs et la fédération des annonceurs, lesquels se sont largement plaints de la réglementation COUNA - votée dans la loi de finances, imposant une contribution aux producteurs d'imprimés non demandés pour le traitement de ces déchets- qui ne s'applique pas à toute la filière graphique. Ainsi les travaux sur le stop pub ont été retardés.

Cependant, les professionnels liés à la diffusion d'imprimés publicitaires sont en train de réaliser une charte d'engagement pour faire respecter le Stop pub. Ils ont donc préparé un logo : "Non Merci" pour permettre aux personnes d'afficher leur désir de ne pas recevoir de publicités dans leurs boîtes aux lettres.

- La FRAPNA Drôme a présenté son expérience menée depuis plus de 10 ans sur la réalisation et la diffusion d'un autocollant. Désormais l'heure est venue de répandre ce principe sur tout le territoire français.. Les associations ont également demandé que le principe stop pub fasse une distinction entre les bulletins d'informations des collectivités (mairies, départements et régions) et les autres imprimés non adressés.

Plan national de la prévention présenté par les représentants du MEDD

Ambiance des échanges avec la salle: La politique menée par les distributeurs a été fortement critiquée, principalement du fait qu'ils présentent de belles actions alors que leurs objectifs sont de pousser leurs clients à toujours consommer plus, et dans de nombreux cas à consommer des produits allant à l'encontre de la prévention (développement de produits à usage unique).

Les principaux reproches faits à ce plan résultent de son manque **d'objectifs** et de **moyens** pour les atteindre.

Dans la table ronde finale, la représentante de FNE a insisté sur la nécessité de mener une campagne sur plusieurs années et a réaffirmé le souhait d'y être associé.

Vous pouvez télécharger le plan sur le site internet du ministère <http://www.environnement.gouv.fr/actua/com2004/fevrier/9-dechet.htm>

La Lettre Déchets - N°2 - Février 2004 : lettre d'information du réseau Déchets de France Nature Environnement – Fédération française des associations de protection de la nature et de l'environnement fondée en 1968 et reconnue d'utilité publique en 1976. **Site web** : <http://www.fne.asso.fr> – siège social : 57, rue Cuvier 75231 Paris cedex 05 – **Directeur de la publication** : Bernard Rousseau – **Rédacteur en chef** : Jean-Luc JUGANT ; **Conception et réalisation** : Delphine TOMBAL